

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Suite 1650
635 - 8th Ave. S.W.
Bureau 1650
635 - 8e avenue, SO
Calgary
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Services de soutien des communicati	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW702-141715/A	Date 2014-04-01
Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier GMP-3-36115 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$GMP-008-6208	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2014-02-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-07	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Olson, Teresa	Buyer Id - Id de l'acheteur gmp008
Telephone No. - N° de téléphone (204) 984-3017 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La modification n° 2 vise à apporter les changements ci-après au document d'invitation à soumissionner n° EW702-141715/A :

1. À la **Partie 7** de l'appel d'offres n° EW702-141715/A :

SUPPRIMER : 8. Procédures pour les commandes

1. Les services seront commandés conformément aux procédures suivantes :

a) Le représentant du Ministère déterminera la portée des services à fournir. Les commandes subséquentes seront passées conformément à la méthode de sélection proportionnelle, par le responsable de l'offre à commandes, de sorte que l'offrant qui est classé au premier rang reçoive le plus important volume des travaux, soit 60%, et que celui qui s'est classé au deuxième en reçoive environ 40 %. Si moins de deux (2) entreprises sont retenues, l'entreprise qui s'est classée au premier rang se verra attribué l'ensemble des travaux. L'entrepreneur dont le volume d'activités est le moins élevé selon le volume idéal d'activités qu'il aurait dû recevoir par rapport aux autres offrants sera sélectionné pour la commande subséquente suivante.

b) Le soumissionnaire présentera une proposition au responsable de l'offre à commandes conformément aux taux horaires établis dans l'offre à commandes. La proposition du soumissionnaire comprendra la catégorie de personnel, le nom des employés et le nombre estimatif d'heures nécessaire pour l'exécution des services, ainsi qu'une estimation, le cas échéant, des débours afférents.

2. L'autorité contractante autorisera le soumissionnaire à fournir les services en produisant une commande subséquente à la demande d'offre à commandes.
3. Toute modification proposée à la portée des travaux doit faire l'objet de discussions avec le représentant du Ministère, mais seule l'autorité de l'offre à commandes peut autoriser les changements subséquents par l'entremise d'une modification.
4. L'autorité de l'offre à commandes surveillera la passation des commandes subséquentes pour s'assurer que les travaux sont affectés conformément au principe de répartition préétablie des travaux.

INSÉRER : 8. Procédures pour les commandes

1. Les services seront commandés conformément aux procédures suivantes :

a) Le représentant du Ministère déterminera la portée des services à fournir. Les commandes subséquentes seront passées conformément à la méthode de sélection proportionnelle, par le responsable de l'offre à commandes, de sorte que l'offrant qui est classé au premier rang reçoive le plus important volume des travaux, soit 60%, et que celui qui s'est classé au deuxième en reçoive environ 40 %. Si moins de deux (2) entreprises sont retenues, l'entreprise qui s'est classée au premier rang se verra attribué l'ensemble des travaux. L'entrepreneur dont le volume d'activités est le moins élevé selon le volume idéal d'activités qu'il aurait dû recevoir par rapport aux autres offrants sera sélectionné pour la commande subséquente suivante.

b) S'il advenait qu'une offre à commande soit attribuée à un offrant local (de Yellowknife) et une autre à un offrant non-local (de l'extérieur de Yellowknife), les commandes subséquentes de services sur place d'une valeur maximale de 5 000 \$ chacune (taxes incluses) seraient attribuées à l'offrant de Yellowknife. La valeur de ces commandes serait calculée dans la proportion de l'offrant.

S'il advenait que les offres à commande soient attribuées à deux offrants locaux ou à deux offrants non-locaux, les commandes subséquentes de services sur place d'une valeur maximale de 5 000 \$ chacune (taxes incluses) seraient attribuées à l'offrant suivant selon la procédure décrite ci-haut.

c) Le soumissionnaire présentera une proposition au responsable de l'offre à commandes conformément aux taux horaires établis dans l'offre à commandes. La proposition du soumissionnaire comprendra la catégorie de personnel, le nom des employés et le nombre estimatif d'heures nécessaire pour l'exécution des services, ainsi qu'une estimation, le cas échéant, des débours afférents.

2. L'autorité contractante autorisera le soumissionnaire à fournir les services en produisant une commande subséquente à la demande d'offre à commandes.
3. Toute modification proposée à la portée des travaux doit faire l'objet de discussions avec le représentant du Ministère, mais seule l'autorité de l'offre à commandes peut autoriser les changements subséquents par l'entremise d'une modification.
4. L'autorité de l'offre à commandes surveillera la passation des commandes subséquentes pour s'assurer que les travaux sont affectés conformément au principe de répartition préétablie des travaux.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES.